



Réunion extraordinaire du Conseil TTE (Énergie) **Bruxelles, 13 décembre 2022**

Président: **Jozef Síkela**, ministre tchèque de l'industrie et du commerce

Représentante de la Commission européenne: **Kadri Simson**, commissaire européenne chargée de l'énergie

Début de la réunion: 10 heures

* * *

Les ministres de l'énergie de l'UE s'efforceront de parvenir à un accord politique sur un règlement du Conseil relatif à un **mécanisme de correction du marché du gaz** visant à limiter le prix du gaz dans des situations d'extrême volatilité.

Les ministres s'efforceront d'adopter formellement un règlement du Conseil renforçant la solidarité grâce à une meilleure coordination des **achats de gaz**, à des **échanges transfrontaliers de gaz** et à des **prix de référence fiables**, ainsi qu'un règlement du Conseil établissant un cadre temporaire pour **accélérer le déploiement des énergies renouvelables**. Le contenu de ces règlements a été approuvé lors de la précédente réunion extraordinaire du Conseil "Énergie", le 24 novembre 2022.

* * *

Conférence de presse:

À l'issue de la réunion, vers 13 heures, conférence de presse avec **Jozef Síkela**, ministre tchèque de l'industrie et du commerce, et **Kadri Simson**, commissaire européenne chargée de l'énergie.

[Page consacrée à la réunion extraordinaire du Conseil "Énergie"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Mécanisme de correction du marché du gaz

Les ministres de l'énergie de l'UE s'efforceront de parvenir à un accord politique sur un règlement du Conseil relatif à un mécanisme de correction du marché du gaz visant à limiter le prix du gaz dans des situations d'extrême volatilité.

La proposition, présentée par la Commission le 22 novembre, introduirait un mécanisme de correction du marché sur le prix de certains échanges de gaz dans le cadre du Title Transfer Facility (TTF), qui est une plateforme virtuelle d'échange de gaz largement utilisée pour les transactions gazières dans l'UE et qui sert de référence principale pour définir le prix du gaz dans les contrats de gros qui, à leur tour, définissent les prix des marchés de détail.

Selon la proposition initiale de la Commission, le mécanisme de correction du marché pourrait être déclenché et désactivé lorsque certaines conditions sur le marché sont remplies, et peut être suspendu en cas de besoin.

La Commission propose tout d'abord les conditions cumulatives suivantes pour l'activation du mécanisme de correction du marché: le **prix TTF à expiration la plus proche (front-month) dépasse 275 EUR pendant deux semaines et les prix TTF sont supérieurs de 58 EUR au** prix de référence du **GNL** pendant 10 jours de négociation consécutifs au cours des deux semaines.

Lorsque le mécanisme est activé, **les transactions à un prix supérieur à la limite ne seraient pas autorisées** sur le TTF. Le plafond s'appliquerait aux contrats compris entre le mois à venir et le trimestre suivant.

Selon la proposition de la Commission, lorsque les conditions sont remplies, le mécanisme de correction du marché serait **automatiquement activé**. La Commission, avec l'ACER, l'AEMF et la BCE, surveillerait les marchés et, si les conditions ne sont plus remplies, le système serait **automatiquement désactivé**.

En outre, la proposition introduit un **mécanisme de suspension**, en vertu duquel le mécanisme peut être immédiatement suspendu par la Commission si des risques sont constatés pour la sécurité de l'approvisionnement de l'Union, les efforts de réduction de la demande, les flux de gaz intra-UE ou la stabilité financière.

Les ministres s'efforceront de parvenir à un accord sur les modifications apportées à cette proposition de règlement.

[Proposition de règlement du Conseil établissant un mécanisme de correction du marché du gaz](#)

[La Commission propose un nouvel instrument de l'UE pour limiter les hausses excessives des prix du gaz \(communiqué de presse, 22 novembre 2022\)](#)

Renforcer la solidarité et la coordination et accélérer l'octroi de permis pour les énergies renouvelables

Le Conseil s'efforcera d'adopter formellement deux règlements du Conseil, dont le contenu a été approuvé lors de la réunion extraordinaire du Conseil "Énergie" du 24 novembre 2022.

Les ministres de l'énergie s'efforceront d'adopter un règlement du Conseil renforçant la solidarité grâce à une meilleure **coordination des achats de gaz**, à **des échanges** transfrontaliers **de gaz** et à des **prix de référence** fiables.

L'objectif de ce règlement est de rendre opérationnelle la plateforme d'achat d'énergie de l'UE en établissant des règles temporaires sur l'agrégation de la demande et les achats communs sur les marchés mondiaux, des indices de référence fiables pour le GNL, et des mesures relatives à la gestion de la volatilité des prix du gaz et à la solidarité transfrontière.

[Le Conseil marque son accord sur la teneur de nouvelles mesures relatives à des achats communs de gaz et à un mécanisme de solidarité \(communiqué de presse, 24 novembre 2022\)](#)

Les ministres s'efforceront également d'adopter formellement un règlement du Conseil établissant un cadre temporaire pour **accélérer le déploiement des énergies renouvelables**.

L'objectif de ce règlement est d'accélérer la simplification des procédures d'autorisation de projets portant sur les énergies renouvelables. Il se concentre sur des technologies et des types de projets spécifiques qui présentent le plus grand potentiel de déploiement rapide et ont le moins d'incidences sur l'environnement.

[L'UE va accélérer la procédure d'octroi des permis pour les projets dans le domaine des énergies renouvelables \(communiqué de presse, 24 novembre 2022\)](#)

Une fois adoptés, les deux règlements seront publiés au Journal officiel de l'Union européenne et entreront en vigueur le jour suivant.
